

LA PATRIE

MONTREAL, 27 NOV. 1896

BULLETIN

Plusieurs prêtres du Manitoba approuvent le Règlement.

L'hon. M. Tarte sera à Winnipeg demain et aura une conférence avec M. Greenway.

La commission du tarif siégera à Hamilton mardi.

Ce sont les cultivateurs qui seront entendus cette fois.

Tardivel n'approuve pas le règlement de la question des écoles.

Tant mieux. Nous préférons voir contre nous qu'avec nous des "castors" de ce calibre-là.

De l'Esperance de Central Falls, R. I. :

"L'hon. Wilfrid Laurier visitera le Rhode Island probablement dans le mois de décembre prochain. Il trouvera dans le petit Rhode de vives sympathies et beaucoup d'admirateurs. Qu'il soit le bienvenu."

On dit que l'élection de Cornwall aura lieu incessamment.

La nomination serait fixée au 12 décembre et le scrutin le 19.

Il y a trois candidats sur les rangs : M. Snelgrove, libéral ; M. Leitch, conservateur ; et M. Adams, indépendant.

Récemment, le gouvernement impérial a invité les gouvernements des différentes colonies à nommer un juge pour siéger au Conseil Privé.

Or une dépêche au Globe, de Toronto, dit que sir Oliver Mowat recommanderait très prochainement un titulaire à ce poste important. Sir Henry Strong, le juge en chef de la Cour Suprême du Canada, sera probablement le choix du gouvernement Laurier.

Le *Panctick Tribune* citait ces jours derniers comme une preuve de l'indépendance des catholiques américains de leur clergé, en politique, le cas de M. J. O. Saneouci, marchand de nouveautés à Olneyville, qui vient d'être élu commissaire des écoles publiques dans la ville de Providence, R.I., en vainquant le Rév. William Fitzsimmons, un prêtre de la même religion que lui.

M. Saneouci se présentait comme indépendant, et le Rév. M. Fitzsimmons comme démocrate.

L'action prise pour invalider l'élection de M. Bergeron a été remise au 23 décembre. On en est encore aux exceptions préliminaires.

Il est évident que les représentants des deux parties plaident ont reçu des instructions pour faire traîner ainsi cette cause.

On parle d'un compromis par lequel le parti conservateur abandonnerait les poursuites prises contre deux députés libéraux, et en contrepartie discontinuerait l'action contre M. Bergeron.

De la Presse d'hier au sujet de l'honorable M. Laurier :

"Si l'on en croit la rumeur, il est probable qu'après la distribution des honneurs à conférer au Jour de l'An, par la reine, le premier ministre s'appellera sir Wilfrid Laurier. Ce dernier doit faire un voyage en Europe sous peu, mais la date de son départ ne sera pas fixée avant une couple de semaines. Interrogé au sujet de l'honneur que l'on dit devoir lui être conféré, M. Laurier a dit qu'il n'en connaissait rien et il a profité de l'occasion pour déclarer que les titres de noblesse ne lui étaient pas étrangers. Interrogé au sujet de sa descendance, noble et riche, sans compter son caractère de droiture et d'honnêteté bien connu."

L'Union des Cantons de l'Est approuve le Règlement effectué par la conciliation entre le gouvernement d'Ottawa et le gouvernement du Manitoba. Notre confrère fait même à ce sujet les justes réflexions qui suivent :

"Toutes ces écoles seront sous le con-

trôle du gouvernement, et il ne sera permis d'engager que des instituteurs diplômés et qualifiés pour l'enseignement. Tant mieux, les enfants du Manitoba recevront une bien meilleure instruction que ceux de la province de Québec qui, dans nos écoles primaires, ne reçoivent pas assez d'éducation pour en acquiescer le goût, comme le disait si bien M. de La Bruyère, notre surintendant de l'éducation."

"Qu'est-ce qu'il a voulu surtout le gouvernement du Manitoba? Que les enfants soient instruits. C'est un bon exemple, l'honorable M. de la Roche, et, qu'un jour, l'on ne puisse plus dire qu'en matière d'éducation nous sommes à la queue des autres provinces."

!!!

Nous lisons dans le *Citizen*, d'Ottawa, d'hier, le 26 novembre :

"Le révérend Professeur McMeekin, M.A., LL.D., ayant été de nouveau engagé par l'administration de l'Université d'Ottawa, à donner un cours de conférences sur la rhétorique et l'éloquence durant la présente session, a fait, hier, sa première conférence sur l'éloquence de la chaire, devant une très nombreuse classe d'étudiants. Le professeur a été chaleureusement reçu par les élèves et bien accueilli par plusieurs des révérends professeurs qui étaient présents et sont restés jusqu'à la fin de la conférence."

Simple fait : la l'Université dont il s'agit ici est la grande Université catholique d'Ottawa dirigée par les révérends Pères Oblats sous l'égide de l'archevêque Duhamel qui en est le chancelier ; le professeur McMeekin qui vient d'être pour la seconde fois engagé à donner un cours de rhétorique et d'éloquence aux élèves de l'Université... et à leurs professeurs aussi, selon toute apparence, est tout bonnement l'un des principaux ministres protestants de la capitale.

C'est à dire que, tandis que Mgr Langevin tonne à la fois et pousse à la révolution à propos du règlement de la question scolaire par la conciliation, ses anciens confrères de l'Université d'Ottawa, dont il était, il n'y a pas bien longtemps, une des lumières, se paient le luxe d'un professeur ministre protestant pour enseigner l'éloquence sacrée à leurs élèves.

Et nunc erudimini...

Croit-on que les protestants extrêmes du comté de Selkirk aient perdu l'honorable M. Laurier en effigie si le Règlement n'eût rien accordé aux catholiques et aux Français du Manitoba?

Il l'ont ainsi exécuté parce que, selon leur opinion, ce Règlement donnait trop.

L'enseignement de la langue française

Sous l'empire des lois de 1870 au Manitoba, nous avions des écoles françaises séparées, mais l'incompétence des instituteurs, la négligence des autorités à Saint Boniface, l'apathie des parents, le manque d'assiduité des enfants, etc., ont fait que ces écoles étaient aussi souvent fermées et qu'ouvertes et que pendant vingt ans on a laissé systématiquement fleurir l'ignorance au Manitoba.

Résultat, c'est que la langue française a perdu du terrain, c'est qu'elle s'en allait en décadence. Sous l'empire des lois de 1890, on a mis la minorité à la merci des Protestants et des Anglais et nos compatriotes durent fonder 32 écoles, tout en payant la taxe aux écoles publiques, pour protéger et sauvegarder l'héritage national.

Aujourd'hui, grâce au Règlement, des écoles françaises et catholiques seront données aux Canadiens-Français du Manitoba, sans surcharge ; elles seront dirigées par des instituteurs compétents de notre nationalité ; elles seront ouvertes dix mois de l'année et devront être tenues sur un pied d'efficacité.

C'est à dire que M. Greenway, chef d'un gouvernement anglais et protestant, a pris l'engagement de donner des écoles solides et complètes à nos compatriotes et il travaille ainsi au relèvement de notre langue

et du niveau intellectuel de notre population que les Berliet, les Larivière et autres chefs conservateurs du Manitoba ont tenu dans l'ignorance et qu'ils voulaient laisser creuser dans les bas-fonds de l'abrutissement.

Notre belle langue française va maintenant s'enseigner librement au Manitoba et nos compatriotes de là-bas auront maintenant l'avantage d'avoir, dans une province anglaise, de meilleures écoles françaises que nous en avons nous-mêmes dans la province française de Québec.

Lois de nous donner moins, le Règlement nous donnera plus que nous n'avons jamais eu au Manitoba depuis les temps primitifs.

L'HON. M. PETER MITCHELL

Nous croyons devoir insister de nouveau sur les mérites de l'hon. M. Peter Mitchell et sur ses titres incontestables au poste de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

M. Mitchell est un vieux soldat des anciennes luttes, c'est un libéral du temps de l'Union, mais qui se rallia avec George Brown au mouvement de la Confédération. Il eut le courage à Londres de donner un fier coup d'épée à Cartier pour sauvegarder notre province que sir John Macdonald voulait englober dans l'Union législative.

Peter Mitchell, qui siégeait dans le cabinet de sir John Macdonald lorsqu'éclata le scandale du Pacifique, fut le seul à refuser de le reconnaître comme chef d'opposition quand Alexandre Mackenzie prit les rênes du pouvoir. Depuis cette époque, il a rendu bien des services au parti libéral, il a combattu pour notre drapeau et a fait maintes luttas comme candidat dans le comté de Northumberland, au Nouveau-Brunswick même, pour le triomphe de notre programme et de nos idées.

Le pays doit de la reconnaissance à cet homme politique qui a vieilli sous le harnais, qui a fondé au Canada le ministère de la marine et des pêcheries, qui a organisé notre service de navigation et la protection de nos côtes et qui est un des rares survivants parmi les pères de la Confédération.

Etre lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, serait pour l'hon. M. Peter Mitchell le couronnement d'une longue, active et honorable carrière.

Nous espérons que M. Laurier songera à celui qui aida, à la conférence de Londres, à déjouer les plans machiavéliques de sir John Macdonald contre la province de Québec.

DU "GO AHEAD"

Le *New-York Journal*, qui paraît avoir maintenant le plus fort tirage de tous les journaux de l'Amérique, a loué pour le transport de ses messages de Cuba le fameux yacht *Vamoso*, afin de pouvoir donner au public américain, au sujet de la guerre hispano-cubaine, des nouvelles qui ne seront pas sujettes à la censure du gouvernement.

Le *Vamoso* est le vaisseau le plus rapide pour sa grosseur, qu'il y a dans le port de New-York. Il a 112 pieds 6 pouces de long et 12 pieds de large, et tire 6 pieds 6 pouces d'eau. Il fera le service entre La Havane et Key West (Floride), où un télégraphiste prendra les dépêches à mesure qu'il les recevra pour les transmettre au monde entier par la voie du *Journal*.

Il est vraiment étonnant de voir l'esprit d'entreprise des journaux américains et on ne se fait pas d'idée du budget des grands journaux américains.

Nous prions nos lecteurs, dont la souscription expire le 15 du mois courant, et qui ont été avertis du fait par lettre-circulaire, de se mettre immédiatement en règle avec l'administration de LA PATRIE, s'ils ne veulent pas souffrir de retard dans l'envoi du journal. L'abonnement est invariablement payable d'avance et nous ne faisons jamais exception à cette règle.

LETTER D'OTTAWA

Co qui s'est passé dans l'Ontario et la Nouvelle-Ecosse

La modération prêchée par St Paul

24 Nov. 1896.

Je terminais ma dernière lettre en disant que si Mgr Langevin voulait user de conciliation il obtiendrait de M. Greenway des concessions importantes concernant les instituteurs religieux ou congrégationnistes. La simple philosophie enseigne que l'on obtient plus par la douceur que par la violence. Le bon Lafontaine a fort bien illustré cet axiome dans sa fable de Phébus et Borée. En cas que ce conseil soit de "provanance" trop profane pour être accueilli par Mgr Langevin, il sera peut-être mieux de rappeler à Sa Grandeur celui que Léon XIII donnait à l'épiscopat français d'accepter la République. Cette Encyclique a fait pour le repos de la France et la paix religieuse du monde plus qu'une armée. Si l'on vient ensuite dans notre pays nous trouvons des exemples nombreux où l'épiscopat a non seulement "rêché", mais pratiqué la conciliation, et ce qui est consolant, c'est que chaque fois surtout que l'épiscopat avait affaire à des gouvernements libéraux, cette politique a bien réussi. Je n'en veux citer qu'un exemple pour aujourd'hui.

La loi des écoles séparées d'Ontario, que l'hon. M. Scott, le secrétaire d'Etat actuel, a fait adopter par le parlement du Canada en 1863, exige, comme la loi des écoles publiques du Manitoba, que les instituteurs subissent les mêmes examens que les instituteurs des écoles publiques d'Ontario. Ne sont exemptés de cette obligation que les instituteurs qui, à l'époque de la confédération, avaient droit d'enseigner dans la province de Québec. L'acte de 1863, ne pouvait, pas plus que celui du Manitoba, à la nomination d'instituteurs catholiques, à la création d'écoles normales, et ce qui semblait encore plus étrange c'est qu'il n'est pas même nécessaire d'être catholique pour être élu commissaire d'école. De plus la loi est absolument muette sur l'enseignement de la langue française, et laisse au département de l'éducation le choix des livres et la réglementation des écoles.

Ajoutons à cela que nous n'avons pas dans l'Ontario de conseil d'instruction publique catholique, comme en réclame Mgr Langevin pour le Manitoba, et que notre loi des écoles séparées est administrée par un ministre protestant.

Et pourtant sous l'empire de cette loi, qui ne reconnaît aucune préférence aux écoles religieuses qui obligent tous les instituteurs à subir les mêmes examens que les instituteurs des écoles publiques, et qui est absolument muette sur l'enseignement de la langue française et la création d'écoles normales catholiques, nous avons comme instituteurs dans nos écoles séparées d'Ontario non seulement des membres d'ordres religieux que l'on ne force pas à passer par la filière de l'examen, à l'école normale, mais nous avons eu et avons encore des instituteurs laïcs français venant de la province de Québec auxquels on donne des permis d'enseignement en attendant qu'ils puissent prendre leurs diplômes ; la langue française est enseignée dans toutes les écoles où les élèves sont Canadiens-français, et enfin, comme couronnement, nous avons deux écoles normales pour la formation des instituteurs catholiques et français, une à Plantagenet et l'autre qui vient d'être établie à Ottawa.

Il est bien certain que rien de tout cela n'aurait été obtenu si les évêques d'Ontario s'étaient mis à casser les vitres au lieu d'user de diplomatie.

Il n'y a pas encore un mois, M. le chanoine Campeau, un des commissaires d'écoles à Ottawa, déclarait au sein de la commission scolaire que Mgr Duhamel, loin de voir dans la fondation de l'Ecole normale française à Ottawa, une menace pour les instituteurs religieux, comme quel-ques-uns le supposaient, en voyait au contraire avec plaisir la création. C'est encore l'archevêque d'Ottawa qui, en 1889, disait que dans un pays comme le Canada l'Eglise acceptait de l'Etat tout ce qu'elle pouvait obtenir, se réservant le droit de se faire donner par les catholiques tout ce qu'elle voulait avoir.

Il n'y a aucun doute que c'est là la politique qui a été suivie depuis trente ans par l'épiscopat d'Ontario. Nos évêques ont réussi à obtenir tout ce qu'ils voulaient avoir non-seulement des catholiques mais encore du gouvernement. Il est vrai que dans ce gouvernement il y a toujours eu un ministre catholique pour représenter nos intérêts et amener ses confrères à la tolérance, et rien n'empêche qu'il en soit de même au Manitoba. Au contraire, on a dit que M. Greenway songerait sérieusement à appeler un catholique dans son cabinet comme gage de l'exécution fidèle, franche et honnête de l'arrangement obtenu par M. Laurier. Il est douteux que M. Greenway consente à risquer l'élection d'un ministre dans une circonscription catholique, en face de l'opposition de Mgr Langevin. A moins qu'il ne s'entende à rendre justice aux nôtres malgré l'archevêque de St Boniface, et qu'il fasse élire un ministre catholique dans une circonscription protestante.

Mais il faut espérer que la réflexion, le raisonnement et l'étude des leçons du passé feront valoir en Mgr Langevin cet esprit de prudence et de modération qui doit être l'apanage des évêques, ainsi que le reconnaît St Paul dans sa première épître à Timothée : "Qu'il ne soit pas prompt à frapper, dit St Paul, en parlant de l'évêque, mais modéré et éloigné des contestations."

C'est la ligne de conduite qu'a suivie Mgr O'Brien dans des circonstances semblables à celles dans lesquelles se trouve aujourd'hui Mgr Langevin, ligne de conduite qui lui a bien réussi. Lorsque sir Charles Tupper a fait adopter par la législature de la Nouvelle-Ecosse la loi des écoles publiques en tous points semblable à celle de l'Ontario, Mgr O'Brien n'a pas cassé les vitres, mais il a obtenu, par la conciliation, non pas autant que M. Laurier a obtenu, mais suffisamment pour faire de ces écoles dans les districts catholiques, des écoles réellement catholiques.

Mais aujourd'hui Mgr O'Brien conseille la résistance à Mgr Langevin. La raison polémique, pas plus que l'intérêt de la religion, n'influera-t-elle pas aujourd'hui Mgr O'Brien, dans la tentative conservatrice sont bien connues? Ce serait très malheureux et la religion ne gagnerait sûrement rien à ce jeu.

Il ne faut pas oublier que les catholiques au Manitoba ne sont que 20,000 contre 150,000 protestants et que M. Laurier leur a obtenu le droit d'avoir des instituteurs catholiques, l'enseignement de la langue française et l'enseignement religieux dans l'école.

Les journaux qui essaient de soulever le sentiment catholique et français en disant que le règlement a été soumis aux électeurs de Brandon et à M. McCarthy, avant de l'être aux catholiques et Canadiens-Français du Manitoba, sont entièrement dans l'erreur quant aux faits. Le règlement a été soumis en premier lieu à Mgr Langevin et à un très grand nombre de catholiques notables de Winnipeg et de St Boniface. Ces derniers, les plus directement intéressés après tout et constituant la première autorité de l'école l'ont accepté. Le gouvernement ne pouvait pas espérer plaire à Mgr Langevin qui a été de tant temps son ennemi politique, ni le mettre au courant de ses négociations, à moins de vouloir les faire maner.

NOUVEAU FEUILLETON

Le dernier feuilleton que nous venons de publier a été de l'avis unanime de nos lecteurs excessivement intéressant ; c'est pourquoi nous avons résolu d'en donner un autre par le même auteur.

LE SECRET D'UNE TOMBE

par EMILE RICHEBOURG
un récit excessivement mouvementé et d'un intérêt toujours croissant. C'est une étude faite de main de maître et nullement exagérée des situations dramatiques qui se rencontrent parfois sur le théâtre de la vie. La morale y est irréprochable à tous les points de vue. Nous en recommandons vivement la lecture à nos abonnés.

QUICKCURE LA PLAINTES DES BICYCLISTES

Il est sage le bicycliste dont le sac à outils contient autre chose que ce qui est nécessaire pour réparer sa machine endommagée. Il peut le faire sans bien endommager sa peau qu'endommager son pneu ; il peut plus facile, ent se faire mal que briser sa machine.

"QUICKCURE"
Est ce qui est requis pour les blessures. La charpie n'est autre accompagnement chaque mot de Quickcure, faites vous-même une emplâtre, mettez la sur votre blessure et Quickcure fera le reste, rapidement, sûrement et sans douleur.
Chez tous les pharmaciens, 25c, 50c et \$1.00.
THE QUICKCURE COMPANY LIMITED, Quebec, Can.

Venez Voir Nos **SETS de ...SALON**
CHEZ **F. LAPOINTE,**
1551 Rue Ste Catherine.
Ouvert tous les soirs. 255-jno

THOMAS LIGGET
Accorde des avantages très aux personnes qui achètent des
TAPIS, RIDEAUX, PAILLASSONS, MEUBLES, PRELATS
A PLANCHERS, LINOLEUMS, Tapis Liège, Nattes, Etc.
Cette vente se terminera le 15 DECEMBRE. Encore 19 JOURS
chez
THOMAS LIGGET, 1881 Rue Notre-Dame. REDIRECT GLENORA

PEINTURE
A PLANCHER
SIX HEURES
PRETE "ISLAND CITY"
du dedans et du dehors. La
KALOMINE—pour murs
et plafonds—12 TEINTES.
Riche aussi que la peinture à l'huile.
P. D. DODS & CIE, Propriétaires
Ateliers de Peintures et Vernis Island City
188 et 193 RUE MCGILL

LE MEILLEUR Est le Moins Cher
ET CE QU'IL Y A... EN FAIT DE
Jambons, Saucisses ...Lard et Bacon
Les marchands sont reconnus pour leurs bonnes qualités et sont devenus les favoris des ménages de Montréal. Vous en servez-vous? Si non, vous manquez un grand repas. Voyez à ce que, dans votre prochaine commande d'épicerie, soient compris des
Saucisses, Jambons ou Bacon de Harpor.
Régaler et Bureaux : Succursales :
NO. 18 RUE ST-PHILIPPE NO. 24 & 25 MARCHÉ ST-LAURENT
JAMES HARPER
PROPRIÉTAIRE.

COURRIER DE FRANCE

Le ministère et les radicaux

Paris, 27. — Le ministère s'est vu bien près d'être battu hier, la chambre des députés, au cours des débats sur le budget. M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, a combattu une proposition des députés radicaux demandant qu'il fût immédiatement procédé au remplacement des religieux par des instituteurs laïques dans 6,550 écoles primaires, au lieu d'attendre la démission ou la mort des religieux actuellement en exercice dans les dites écoles.

La proposition des radicaux allait être adoptée par la chambre, lorsque M. Krantz, rapporteur de la commission du budget, a insisté pour que le projet fût question, qui entraînerait une sérieuse augmentation des dépenses, fût d'abord soumis à la commission du budget. M. Krantz a ainsi sauvé la situation et donné au gouvernement le temps de réunir ses forces pour lutter contre l'opposition.

Les radicaux sont mécontents d'avoir subi un échec lorsqu'ils comptaient une victoire ; il est certain qu'ils vont redoubler d'efforts pour créer de nouveaux ennemis au ministère.

Une nouvelle démission

Paris, 27. — Il résulte d'une enquête officielle que le bruit qui a couru au sujet de la publication prochaine du texte du traité conclu entre la France et la Russie, est dénué de tout fondement. En réalité, on ne dévoilera, au sujet du traité, rien d'autre que ce que contenait le récent dis-

cours de M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères.

Le budget français

Paris, 27. — La commission du budget a discuté mercredi le projet de loi concernant la création d'un impôt sur la fabrication des sucres bruts et raffinés, dans le but de se procurer des fonds pour les primes en sortie en faveur des sucres français destinés à l'exportation. La commission s'est ajournée à aujourd'hui et rendra sa décision après avoir entendu les gouvernements exposer ses vues à ce sujet.

Pour le désarmement général

Paris, 27. — Le conseil général de la Seine a adopté une résolution par laquelle on demande au gouvernement de convoquer un congrès européen dans le but d'arrêter la démission ou la mort des religieux actuellement en exercice dans les dites écoles.

Un nouveau drame de Sardou

Paris, 27. — M. Victorien Sardou écrit en ce moment un nouveau drame intitulé le *Spiritisme*, dans lequel Mme Sarah Bernhardt jouera le principal rôle, écrit spécialement pour elle par l'auteur dramatique. On compte que la représentation de cette pièce au théâtre de la Renaissance causera une grande sensation.

(Service spécial de LA PATRIE)

Hommage à M. Floquet

Les amis politiques et les amis personnels de Charles Floquet se sont réunis hier, dans le but d'honorer la mémoire de l'ancien président de la Chambre des députés par l'érection d'un monument au grand Lacharme, sur le terrain offert à cet effet par la ville de Paris.

Le renouvellement du sénat

Le renouvellement triennal du sénat français, qui doit avoir lieu dans les premiers jours de janvier prochain, va imposer une dépense importante de l'Etat. On sait, en effet, que les électeurs sénatoriaux, délégués en cette qualité par les conseils municipaux, reçoivent une indemnité représentant les frais de déplacement que leur impose l'obligation de venir voter au chef lieu du département.

On a fait le calcul de la dépense pour le renouvellement prochain et l'on a constaté que cette dépense s'élèverait à 670,000 francs.

La dépense récurrente due en moyenne 7,000 francs par sénateur élu ; par département, la moyenne est de 18,500 francs.

Chez les royalistes

On s'est quelque peu ému, dans le monde politique français, des diverses manifestations qui se sont produites à l'occasion du mariage du duc d'Orléans.

"Le gouvernement, dit à ce sujet le *Rappel*, n'a pas moins fait que de se préoccuper des divers incidents qui ont marqué cette cérémonie. On sait, en effet, que le parti monarchiste a voulu profiter du mariage de son prétendant pour tenter une espèce de mobilisation des partisans du prince. Cette tentative paraissait d'autant plus nécessaire qu'on était avisé qu'un certain nombre de conservateurs, jusqu'alors favorables au duc d'Orléans, avaient transporté leurs sympathies à un autre prince de la famille dont le nom a été souvent prononcé en ces derniers temps : nous voulons parler du prince Henri d'Orléans."

"Or, nous apprenons que les chefs du parti monarchiste ont été amenés à constater que les forces de leur parti étaient sur le point de se couper en deux : une partie devant rester fidèle au prétendant expulsé de France, tandis que l'autre allait se ranger aux côtés du prince Henri. On comprend aisément que ces révélations sont de nature à provoquer dans le parti orléaniste même des incidents très prochains."

Pour le pôle sud. — L'expédition de Gerlach. — Interview avec l'explorateur

De la Patrie :
Nous avons déjà parlé à diverses reprises de l'expédition antarctique qu'organise depuis un an un jeune et intrépide officier de la marine belge, le lieutenant de Gerlach. Cinq cent mille francs étant nécessaires pour subvenir aux frais de l'expédition, une souscription fut ouverte dans toute la Belgique qui produisit rapidement la somme demandée.

Le lieutenant de Gerlach s'occupa de navire nécessaire et bientôt la *Belgica* fut ancrée dans le port d'Anvers prête à recevoir le matériel et les hommes de l'expédition.

La *Belgica* est une baleinière norvégienne de 120 pieds de long grée en trois mâts barque et munie d'une machine à vapeur auxiliaire.

Spécialement construite pour la navigation polaire, elle est pourvue d'un soufflage protecteur sur les parties de la carène les plus exposées aux frottements des glaces. La *Belgica* est de plus un excellent voilier.

Le lieutenant Gerlach a fait, en ce qui concerne son futur voyage, la déclaration suivante :

"J'ai déjà fait une longue excursion avec la *Belgica* dans l'Océan arctique ; sorte de croisière d'étude pour éprouver le navire et en même temps me préparer au voyage plus long, plus périlleux, je ne me le dissimule pas, que j'entreprendrai très prochainement."

"Je dis très prochainement, et cependant il reste beaucoup à faire : si les sociétés savantes, nos ministères et conseils à l'étranger, les notabilités du clergé, de l'armée, de la finance, de l'industrie et du com-

merce ont prêté d'enthousiasme leur appui moral et matériel à l'expédition future, beaucoup ignorent, sinon l'expédition même, tout au moins l'utilité réelle des recherches, l'importance exceptionnelle des résultats à atteindre, la moisson glorieuse et féconde que mes vaillants compagnons et moi espérons avec raison recueillir au pôle antarctique. Il faut dire, redire, répéter sans trêve le but de ces efforts désintéressés, l'objet d'une œuvre non seulement éminemment nationale mais surtout d'une œuvre humanitaire en ce qu'elle intéresse l'humanité entière, le monde savant de tous les pays."

"J'ai exposé dans une récente étude le plan général de l'expédition que j'ai su appeler à diriger."

"La *Belgica* quittera le port d'Anvers à bref délai."

"Nous consacrerons deux saisons à explorer l'abord des terres situées au sud du cap Horn, puis la Terre de Victoria, où nous aurons pour objectif principal une nouvelle détermination du pôle magnétique austral."

"L'intervalle entre les deux campagnes sera occupé par une croisière dans le Pacifique. La durée totale du voyage sera d'une vingtaine de mois."

"Certains esprits pratiques ont demandé qu'il fût résolu l'expédition d'explorer une telle expédition : découvrir des terres inhabitables ou quelque uer glacie ne nous semble pas, ont-ils objecté, raison suffisante pour risquer des vies d'hommes et beaucoup d'argent."

"Qu'on se rassure : j'ai nettement spécifié qu'il ne s'agissait pas d'une expédition géographique polaire ; il n'est pas question d'atteindre le pôle même. C'est une expédition avant tout scientifique, soustraite ainsi aux mécomptes qui attendent les explorateurs poursuivants, dans les régions polaires un but géographique déterminé. Compris et dirigé de la sorte, l'expédition doit donner des résultats."

En Alsace-Lorraine

On écrit de Strasbourg que les obèses du colonel Hüter, directeur d'artillerie à Nice, dédaigné dans sa famille à Strasbourg, où il était venu pour se remettre d'une grave indisposition contractée cet été, ont eu au milieu d'une immense affluente de monde appartenant à toutes les classes de la société alsacienne. Plus de 20,000 personnes avaient voulu saluer au passage le corbillard du défunt, dont l'uniforme de colonel d'artillerie français était déposé sur le cercueil.

Un bataillon du 126^e régiment d'infanterie (wurtembergois), avec la musique et le drapeau du régiment, avait été commandé pour rendre les honneurs au défunt. Les chefs de compagnie étaient à cheval ; tous les officiers portaient l'écharpe de service et le crêpe au bras ; les hommes étaient en grande tenue et portaient sur la première fois la nouvelle capote grise.

Au moment de la levée du corps, les tambours ont battu aux champs et les troupes ont présenté les armes.

Tous les généraux de la garnison et plus de 200 officiers délégués de tous les régiments ont suivi le convoi jusqu'au cimetière où les honneurs d'usage ont été rendus.

Depuis vingt-six ans, c'est la deuxième fois seulement que pareille cérémonie a eu lieu à Strasbourg.

L'élection de Brest. — La succession de Mgr d'Haut.

On s'occupe déjà en Bretagne du successeur à donner à Mgr d'Haut. Le comité des ralliés du Finistère a l'intention de proposer l'abbé Naudet, qui était à Brest il y a quelques semaines, et se refuse beaucoup dans ce but ; mais les con évêques le haut clergé proposent probablement Mgr Dalong de Rosnay, fait prêtre romain, il y a quelques mois, qui a la confiance de Saint-Père et qui appartient à une vieille famille noble de Bretagne. Mgr Dalong de Rosnay, ancien aumônier de 1870, habite Morlaix.

Comme candidatures républicaines, on parle de M. Glazet, ancien concurrent de Mgr Freppel, de Paulin Revelière ; comme candidature indépendante, celle du commandant de marine Picard-Destelan. L'état de santé de Mgr Trégaro écarte tout projet de candidature.

Le tsar a accordé la décoration de l'ordre Stanislas à M. Dreyfus, le chef de la maison d'importation française qui a établi plusieurs succursales en Russie.

On vient de vendre à l'hôtel des ventes de la rue Drouot, pour la somme de 4,700 francs, le manuscrit original de *Guillaume Tell*, le célèbre opéra de Rossini.

On soumet le grand-père de Bob au régime lacté.

Un ami de la maison demande des nouvelles du malade : — Oh ! il va mieux, répond Bob, on parle

La Cie de Publication de LA PATRIE
Administration et rédaction:
77 et 79 RUE ST-JACQUES

ANNONCES (Même Agence)
Première insertion 10 cts la ligne
Chaque jour, insertions subséquentes 5 cts la ligne
Eux fois par semaine 8 cts la ligne
Eux fois par semaine 10 cts la ligne

ABONNEMENT
Édition Quotidienne \$2 par an
Édition Hebdomadaire \$1 par an
Édition Trimestrielle \$3 par an
Toutes correspondances doivent être adressées
comme suit:
LA PATRIE,
100, rue St-Jacques, Montréal, Canada.
N. B. — Les manuscrits ne sont pas rendus.

Parlement Provincial

Québec, 27.
La séance d'hier après-midi a manqué
absolument d'intérêt.
Le commencement de la séance, consacré aux affaires de procédure, a été bien employé. Hier matin, la commission des ordres permanents ayant étudié un certain nombre de bills privés, une vingtaine, a fait rapport à leur sujet, et tous ces bills ont été proposés à la Chambre.

Les interpellations, peu importantes d'ailleurs, et les motions pour production de documents ont été expédiées en peu de temps. Une seule de ces motions a provoqué la discussion.

M. Lemieux demandait copie de la correspondance entre le Conseil général du Barreau de la province de Québec et le gouvernement, au sujet de la codification du code de procédure. Et il voulait que le gouvernement nommât trois avocats pour aider à la commission de législation chargée d'étudier le projet de refonte du code de procédure. Ces avocats, d'après lui, auraient surtout pour mission de représenter les Barreaux des districts ruraux.

M. Pelletier et Teller lui ont répondu et ont fait remarquer avec raison que cela serait peu utile, maintenant que la codification est à peu près terminée et que, d'ailleurs, les districts ruraux sont amplement représentés dans le comité par des avocats, membres de la Chambre, qui depuis trois ans ont suivi avec soin et dévouement les travaux de la codification.

La chambre a ensuite siégé en comité des subsides et adopté sans discussion le budget supplémentaire de l'agriculture et plusieurs articles du budget de 1897-98.

A 6 heures, M. Flynn, secondé par M. Marchand, a proposé l'ajournement de la Chambre à l'occasion du "Jour d'actions de Grâce".

Le rapport des asiles déposé devant la chambre montrait, en fait, en juin dernier, 2,731 personnes dans les maisons de santé de la province.

Mme Albani est Acadienne

Il y a de cela vingt-deux ans révolus en septembre dernier. Je suivais alors les cours du Grand Séminaire de Montréal. Au nombre de mes compagnons se trouvait un tout jeune ecclésiastique du nom de M. Adolphe Lajune. C'est le frère de Mme Albani, la célèbre cantatrice. Il fut ordonné prêtre, le 21 décembre 1875, et aujourd'hui il est curé de Saint-Calixte de Kilkenny, comté de Montcalm, dans le diocèse de Montréal. Nous marchions souvent ensemble soit dans les récréations du midi ou du soir ou à la promenade du mardi. Nous étions cette année là un petit groupe acadien composé de trois sujets du diocèse de St-Jean, deux de celui de Chatham, et deux de celui de Charlottetown. M. Lajune aimait et recherchait notre société. Un jour il m'en avait la raison; c'est parce qu'il était d'origine acadienne, me dit-il. Je n'étais pas alors bien fort en généalogie et en histoire, je ne faisais que commencer cette étude qui depuis est devenue presque une passion chez moi.

Cependant les explications qu'il me donna sur ses ancêtres me convainquirent qu'il était bien d'origine française. Depuis chaque fois que le nom de Mme Albani est mentionné dans les journaux je pense à ce que m'apprent son frère sur son origine. Personne à ma connaissance n'a fait connaître encore dans la presse que les ancêtres de cette dame étaient des Acadiens de Beauséjour. Puisque Mme Albani est actuellement en Acadie, j'ai cru l'occasion opportune de réclamer pour notre Péninsule qui lui revient. Si le temps le permettait je donnerais l'histoire de cette famille, et pour aujourd'hui je me contenterai de dire qu'une grande partie des Migonit de la province de Québec sont d'origine acadienne, ce que Mme Albani descend d'un de ceux-ci.

Shédia, N. B. PLACIDE P. GAUDET

Nouvelle Revue Internationale

(Les matières espagnoles.) — Paris. — Madrid. — Rome. — Saint-Petersbourg. — Lisbonne. — Amsterdam. — Bruxelles. — Vienne. — New York. — Directeur: Le Baron Stock.

Sommaire: — Lettres d'une voyageuse: La Hongrie et le Danube, Marie Letizia de Rute. — Revue de la politique européenne, Emilio Castelar. — La Légende de vie, Camille Lemonnier. — La Poésie: Autonomie, G. Dureau. — Scènes de la vie Australienne: Les Chercheurs d'Or, Paul Le Franc. — La Force, romans, Mme Urbain Rattazzi. — Le Mouvement historique et littéraire contemporain, Eugène Asse. — Correspondance de l'étranger: Lettres d'Angleterre, L. Waldemar-Toner. — Chronique internationale, Vicomte d'Albans. — Paris au jour le jour, Henry de Beaulieu. — Chronique de l'éducation, Jane Mary. — Bulletin financier, L. ynn. — Bibliographie, H. de B. Bureau: 23, Boulevard Poissonnière, Paris. Succursale: 16, Castellana, Madrid.

AUX ILES PHILIPPINES

Madrid, 27. — Des dépêches officielles disent que les rebelles à Rio Grande, à l'Angeles, dans les îles Philippines, ont été repoussés après avoir éprouvé de grandes pertes.

Madrid, 27. — Une dépêche de Manille, aux îles Philippines, dit le major Arzaga a remporté une brillante victoire sur les insurgés qui ont perdu 400 hommes.

Berlin, 27. — Une dépêche de Tokio, que l'on croit provenir de source officielle allemande, annonce qu'un navire de guerre japonais sera envoyé aux îles Philippines, d'où les dernières nouvelles étaient si alarmantes.

SANS DOULEUR

Extraction des dents, absolument sans douleur. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. Opérations en or, platine, GASTON MAILLET, 290 rue St-Laurent, 60 St-Catherine. Tel. Bell 5144

UNE AFFAIRE D'EXTRADITION

Un escroc dans des mauvais draps

New-York, 27. — Un nommé Albin Pfeilschmid qui se faisait remarquer depuis quelque temps par ses dépenses extravagantes dans les cafés du quartier East, vient d'être arrêté en vertu d'une demande d'extradition de la part du gouvernement suisse.

Pfeilschmid qui, depuis son arrivée à New-York, vivait dans un appartement meublé, s'étant douté que le consul suisse le faisait rechercher, a démissionné à l'improviste au moment même où le délégué-marshall des États-Unis Bernhard venait d'être chargé de l'arrêter. Mais on savait que Pfeilschmid s'était fait l'amitié avec un garçon de salle qui l'accompagnait régulièrement dans ses fréquentes visites aux cafés, et le marshal Bernhard a fini par le surprendre dans un café de la 6e rue.

D'après le mandat lancé contre lui, Pfeilschmid est accusé d'être fait escroc, le 3 octobre dernier par la banque cantonale de Zurich deux traites portant la signature contrefaite d'un grand marchand de grains nommé Tannebaum. L'une des traites était de 27,000 francs, et l'autre de 500 francs seulement. On dit que l'on a retrouvé en sa possession \$2,700, soit environ 13,500 francs.

Le prisonnier, qui est âgé d'une trentaine d'années, a été traduit devant le comité des États-Unis, M. Shields, qui lui a fait signer la prison de Ludlow street, en attendant l'accomplissement des formalités requises pour son extradition.

DEFENSE MILITAIRE

Le gouvernement des États-Unis

Prendra des mesures importantes

Washington, 26. — On annonce que le rapport dans quelques jours demandera une appropriation de \$10,000,000 en plus des \$12,000,000 appropriés à la dernière session du Congrès pour le remaniement des défenses du littoral, la réorganisation de l'infanterie.

Dans le cours des prochains six mois on donnera des ordres pour fortifier les endroits suivants:

Portland, Me., Portsmouth, N. H.; Boston, Narragansett Bay, Philadelphie, Baltimore, Washington, Hampton Roads, Wilmington, Charleston, Savannah, Key West, Pensacola, Mobile, Nouvelle-Orléans, Galveston, San Diego, San Francisco, la rivière Columbia et Puget Sound.

LES OUVRIERS DU PORT

Il se mettent en grève partout

Hambourg, 27. — La grève des ouvriers du port continue toujours et on a beaucoup de difficultés à trouver des hommes pour décharger ou charger les steamers qui entrent dans le port. Le nombre juste des grévistes jusqu'à aujourd'hui s'élève à 8,000 et les steamers qui arrivent de l'étranger et de la Suède annulent des ouvriers pour remplacer les grévistes. On s'attend à une grève demain, de la part des grévistes du port de Kiel, car on a refusé une augmentation de salaire.

Londres, 27. — Une dépêche au "Central News" de Hambourg dit que la grève augmente de jour en jour et que le nombre des grévistes est maintenant élevé à 12,000. Il n'y a eu aucun désordre encore, mais on dit que l'agitateur ouvrier anglais, Tom Mann a été arrêté et expulsé en entrant dans le territoire de Hambourg.

Mr KEANE

Il se rend à Rome pour voir le Pape

Baltimore, 27. — Il est officiellement annoncé que l'évêque Keane est en route pour Rome et on croit qu'il s'arrêtera à Baltimore pour avoir une conférence avec le cardinal Gibbons. Il s'arrêtera aussi à Washington pour présenter ses respects à Mgr Martinelli, le délégué papal.

Philadelphie, 27. — D'après un câblegramme reçu ici, on dit que plusieurs archevêques seront faits cardinaux le 3 décembre, alors que le consistoire siégera. Les nouveaux cardinaux seront les archevêques Salotti, Jacobini, Agnelli, Ferrata et Di Pietro, qui se trouvent absents de Rome lors de leur nomination.

LE TAMMANY HALL

Richard Croker ne veut pas en prendre la direction

New-York, 27. — Richard Croker a dit hier, qu'il n'avait aucune intention de prendre la direction des affaires au Tammany Hall. Après ses vacances, il se propose de retourner en Angleterre où il verra à ses heures de chevaux de course. On ne sait pas encore quand il reviendra, mais on croit que son retour aura lieu au mois de septembre prochain.

La visite de M. Croker a été pour établir l'harmonie dans Tammany Hall. Au cours d'une entrevue il a déclaré qu'il était tené par les démocrates s'unissent ensemble. Tous les chefs du Tammany Hall sont de la même opinion.

APPELS A L'AUTRICHE

La Porte envoie son émissaire secrètement à Vienne

Vienne, 27. — Il est rumeur ici que la Turquie a envoyé secrètement un de ses représentants en Autriche pour demander de régler la question arménienne, mais pour de fortes raisons, l'Autriche ne veut pas arriver à aucun arrangement.

SIR FREDERICK BROOKE

Mort du gouverneur de Trinidad

Londres, 27. — Sir Frederick Napier Brooke, C. M. G., gouverneur de Trinidad, est mort à quatre heures mercredi soir.

Sir Frederick était le fils du Rev. F. Brooke, recteur de Kenley, et était né au Canada en 1842, puis avait émigré à la Nouvelle-Zélande en 1857. Sir Frederick fut nommé gouverneur de Trinidad en 1891.

Le défunt laisse quelques ouvrages de littérature très appréciés.

CHOCOLAT PONDRE LAXATIVE VICHY

RADWAY READY RELIEF

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

Radway Ready Relief

Guérit et prévient

Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Influenza, Pneumonie, Enflure des Jointures, Lumbago, Inflammations, Rhumatisme, Névralgie

Guérit, Maux de Tête, Maux de Dents

COLONIAL HOUSE

PLACE PHILIPPE

Special

Veste en Corduroy avec bord en

soie, doublée en Flanelle, grandeur de 34 à 40 pouces, quatre

différentes couleurs

PRIX: \$2.75

Moins 50c Comptant

Assortiment complet d'habille-

ments pour enfants, Pardessus en drap

de Couverte à prix très modérés.

Commandes par la maille soigneusement exécutées.

HENRY MORGAN & CO.,

MONTREAL.

Les fameux noms:

"TELEGRAPH"

"TELEPHONE"

"TIGER"

Sont synonymes des meilleures

allumettes fabriquées.

DEMANDEZ LES ALLUMETTES E. B. EDDY

TELEPHONE BELL 6703.

L. R. MONTBRIANT

Architecte et Mesureur

Bureau 230 St-André MONTREAL

TELEPHONE 2432

THEO. DAoust

ARCHITECTE, 103 rue St-François

Bâtisse du Séminaire. MONTREAL.

J. EMILE VANIER

INGÉNIEUR-CIVIL, - ARPEUTEUR

107 Rue Saint-Jacques

Demandes de BREVETS D'INVENTION, Mar-

ques de Commerce, etc., préparés pour le Canada

et l'étranger.

ANDREW YOUNG

Ingénieur, Machiniste et Forgeron

11, 13 et 15 RUELE BUSBY

MONTREAL.

JOSEPH FORTIER

FABRICANT PAPIETIER

256 et 258 rue SAINT-JACQUES

MONTREAL.

HOTEL JACQUES-CARTIER

Table de première classe

Liquoreux de choix

23, 25 et 27 Place Jacques-Cartier, Montréal.

MDE. A. LAFOND,

Propriétaire.

Hotel Riendeau

En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de

Justice, quelques pas des bateaux et

des gares de chemin de fer

55 et 60 Place Jacques-Cartier

MONTREAL.

JOS. MIENDEAU, Propriétaire

R. WILSON SMITH

COURTIER EN DEBENTURES

Debentures (gouvernement, de la ville, com-

pagies de chemins de fer, maritimes, etc.)

Toujours en mains.

1724 rue Notre-Dame, Montréal.

PERPETUSGAGNIER

(Successeur de H. A. MILLER)

Peintre de Mosaïques et d'Enluminures, Tapissier

et Décorateur, 1000 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Toujours en mains.

1000 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Toujours en mains.

1000 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Toujours en mains.

1000 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Toujours en mains.

1000 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Toujours en mains.

1000 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Toujours en mains.

1000 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Toujours en mains.

1000 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Toujours en mains.

NOUVEAU FEUILLETON

Le dernier feuilleton que nous venons de publier a été de lavis unanime de nos lecteurs excessivement intéressants; c'est pourquoi nous avons résolu d'en donner un autre par le même auteur.

LE SECRET D'UNE TOMBE

par EMILE RICHEBOURG
est un récit excessivement mouvementé et d'un intérêt toujours croissant. C'est une étude faite de main de maître et nullement exagérée des situations dramatiques qui se rencontrent parfois sur le théâtre de la vie. La morale y est irréprochable à tous les points de vue. Nous en recommandons vivement la lecture à nos abonnés.

UN CONSEIL

Ne prêtez pas l'oreille aux faiseurs de troubles

Le *Moniteur du Commerce*, dont nos lecteurs ont pu souvent apprécier le franc-parler, nous a adressé la lettre suivante :

"La brillante question des écoles de Manitoba vient de recevoir une solution. Il est à espérer que le bon sens pratique de la population l'emportera sur la passion nationale et que les faiseurs de troubles, qui se font les échos de la propagande, ne pourront plus se faire entendre. Le devoir des catholiques de Manitoba est d'accepter de bonne foi ce qu'on leur offre et de travailler patiemment, en se conduisant comme des bons citoyens, à mériter davantage. Autrement ils ne gagneront rien à bruyamment protester. Ils ne sont pas les seuls à avoir des griefs, mais, pour eux, de venir demander du secours à l'extérieur de leur pays, c'est une honte. Nous avons assez de nos propres écoles à supporter. Au reste, le clergé de Manitoba et du Nord-Ouest que l'on dit immensément riche en terres, est en mesure de faire tous les sacrifices nécessaires."

LA LANGUE FRANÇAISE

L'œuvre de la diffusion de la langue française en Australie fait de réels progrès. Le comité local de l'Alliance française à Melbourne a obtenu le patronage de lord Brassey, gouverneur de Victoria, et de lady Brassey, qui parlent tous deux couramment la langue française et viennent de témoigner leur intérêt au comité local en recevant tous les adhérents de l'Alliance française à une soirée théâtrale qui a été très brillante.

De Bordeaux à New-York

On prépare en ce moment l'établissement d'une ligne directe de paquebots entre Bordeaux et New-York. C'est la Compagnie générale transatlantique qui se chargera de ce nouveau service, lequel sera manuel. Le premier paquebot qui partira de Bordeaux pour New-York sera probablement le *Versailles*.

Dans un entretien avec un journaliste, M. Forget, l'agent général de la Compagnie transatlantique à New-York, a dit qu'il croyait que le transport du fret et des passagers entre Bordeaux et New-York serait rémunérateur; les éléments d'un commerce direct entre les deux ports existent déjà, et il sera possible de le développer.

La population française de l'Amérique du Nord et particulièrement des Etats-Unis accueillera avec satisfaction cette création nouvelle de la Compagnie transatlantique.

L'hon. M. Peter Mitchell est parti hier soir pour Ottawa.

Le *Watchman*, organe des conservateurs du comté d'Argenteuil, accepte comme satisfaisant le règlement de la question scolaire.

L'hon. M. Prévost, qui approuve le Règlement scolaire et qui fut naguère ministre dans le cabinet Greenway, est actuellement député de St-Basile à la législature de la Nouvelle-Écosse.

Nous recommandons à nos lecteurs la Lettre d'Ottawa que nous publions en première page. On y trouvera des considérations intéressantes sur le système scolaire d'Ontario.

M. Rodolphe Lemieux, député de Gaspé, ira prononcer un discours demain à Cornwall, Ont., en faveur du candidat libéral, M. Smeetsinger, qui entreprend une vigoureuse lutte pour recueillir la succession de feu le Dr Bergin.

La poursuite du gouvernement contre M. Emmanuel St-Louis en recouvrement de \$160,000 doit venir aujourd'hui devant la Cour d'Échiquier à Ottawa.

Ce procès a été provoqué par le scandale du pont Curran.

L'agence Fourrier de Paris a reçu la note suivante de son correspondant de Rome :

"Le pape a reçu avec une faveur marquée, le colonel G. A. Drouin de Montréal, venu pour l'entretien des difficultés pendantes entre catholiques libéraux et conservateurs."

L'effluence réception faite au Vatican au colonel G. A. Drouin est vivement commentée dans nos cercles politico-religieux."

La pluie et les froids consécutifs de ces jours derniers ont détruit une grande partie des arbrisseaux que la ville avait fait planter sur l'île Ste-Hélène.

DANS L'ONTARIO

Dans l'Ontario, il n'y a pas de conseil d'instruction publique catholique et toute l'organisation scolaire est sous la direction d'un ministre protestant. Cependant, les évêques vivent sous ce régime sans protester, sans faire de bruit, sans prêcher la révolution.

Pourquoi faire tant de tapage au Manitoba?

L'ABBE PROULX

L'abbé Proulx vient d'écrire à un prêtre des environs de Montréal qu'il ne reviendra pas au Canada avant le mois de mars ou avril.

Il est encore à Rome et l'assure que "les choses vont bien."

LETTRE PARLEMENTAIRE

Québec, 26 nov.

Dévolement, nos honorables y mettent du zèle.

Aujourd'hui est jour de fête légale par tout le Dominion. Les banques sont fermées, les bureaux publics sont fermés et la Chambre seule.

Un jour d'actions de grâces.

C'est le gouvernement fédéral qui a décrété ce jour et c'est peut-être pour lui faire une niche que nos ministres s'absentent de ne pas l'observer.

Mais pour ne pas pousser trop loin la gamification, il est décidé que la chambre ne siégera pas ce soir.

Après, la séance est bien assommante. Les députés paraissent épuisés. Peu ou point de discours et guère plus de besogne, quelques affaires de routine, un peu de budget et c'est tout.

Enfin, vers cinq heures, M. Flynn se lève et propose d'un ton solennel que la Chambre s'ajourne pour célébrer le jour d'actions de grâces.

M. Marchand seconde la motion et tout le monde se lève.

Quelques voix entonnent sur plusieurs tons différents le "God save the Queen", mais il n'y a pas d'écho et l'hymne national n'est pas entendu.

C'est bien la peine de faire venir tout le monde au Parlement, par des chemins impossibles, pour les renvoyer tout de suite.

Il est bien beaucoup plus simple de ne rien faire du tout, de ne s'écarter de rien à bruyamment protester. Ils ne sont pas les seuls à avoir des griefs, mais, pour eux, de venir demander du secours à l'extérieur de leur pays, c'est une honte.

Nous avons assez de nos propres écoles à supporter. Au reste, le clergé de Manitoba et du Nord-Ouest que l'on dit immensément riche en terres, est en mesure de faire tous les sacrifices nécessaires."

M. Deschamps a demandé la liste de tous les employés surnuméraires. Si j'en puis juger par ce qu'on raconte dans les couloirs, ça paraît long.

Mettez en seulement deux cent qu'on paie deux dollars chacun. C'est au plus bas.

Eh bien, voici des employés qui n'ont pas, j'en suis sûr, seulement l'air d'une plume et qui soutiennent quatre cents dollars à la province.

Et quatre cents dollars, c'est la moitié d'un traitement de député.

Si vous êtes ici, vous en verriez bien d'autres. On dirait que les "bonnes gens" qui nous gouvernent n'ont d'autre ambition que de se moquer du public. Ils font absolument ce qui leur plaît, sans s'inquiéter de leurs promesses, sans prendre garde aux protestations, et la majorité les suit sans broncher.

Et ça ne s'applique pas seulement aux ministres. Tous leurs partisans sont ainsi.

Il y a des gens sérieux sur les banquettes ministérielles; ils votent comme les autres. Dans le cours ordinaire des affaires, ce sont des hommes intelligents; mais, en politique, à la Chambre, ce sont des machines à voter.

Voulez-vous un exemple? Prenez M. Carberry, député de Québec-Ouest. M. Carberry est à la tête d'une importante maison de commerce et il fait, paraît-il, d'excellentes affaires.

C'est presque une autorité, ici, sur les questions de finances.

Eh bien, quand la ville de Québec a opéré il y a quelque temps la conversion de sa dette, M. Carberry a pris la peine d'écrire aux journaux qu'il condamnait l'opération. Ses arguments ne manquaient pas de bon sens.

Ce même M. Carberry a fait un long discours, hier, pour approuver le projet de M. Atwater.

Relisez ses correspondances au *Morning Chronicle* et vous verrez qu'il se contredit absolument.

Le projet de Québec venait d'un libéral, le maire Parent. Il était mauvais.

Le projet de M. Atwater est excellent; c'est le gouvernement de M. Carberry qui le propose.

"JOSEPH DOUTRE"

Conférence ce soir au Monument National

M. Lorenzo Prince, de LA PATRIE, répète, ce soir, sa conférence sur la vie et les œuvres de Joseph Doutre dans la salle des conférences du Club National, au Monument National.

Le public est cordialement invité.

GARE AUX ARBRES

Un individu l'échappe belle

Le danger des branches chargées de glace

Un individu, qui passait, cet avant-midi, tout près du Palais de Justice a failli être victime d'un sérieux accident.

Une branche d'arbre d'une bonne grosseur a été sous le poids de l'eau congelée et est venue tomber à quelques pieds de lui.

Plusieurs personnes témoins de cet événement, s'accordaient à dire que ce passant pouvait remercier sa bonne étoile et qu'il venait d'échapper à une mort certaine, vu la pesanteur de la branche.

Nous ne saurions trop prévenir nos lecteurs contre le danger qu'il y a à passer près des arbres lorsque les branches sont chargées de glace.

À la Côte St-Lambert, deux poteaux de télégraphe ont été brisés et des ouvriers ont travaillé tout l'avant-midi à poser de nouveaux fils.

LES NOTAIRES

Leur assemblée annuelle tenue hier

Hier, à eu lieu l'assemblée annuelle du Cercle des Notaires au No 15 de la rue St-Jacques, sous la présidence de M. Léandre Bélanger, N. P.

Une résolution a été adoptée demandant le rappel de la loi Augé.

Il a été résolu également de s'adresser à l'Université Laval pour demander la création d'une chaire de notariat. Un comité spécial a été nommé à cet effet.

Une protestation a été également adoptée contre la division des bureaux d'enregistrement d'Higheliga et de Jacques-Cartier, comme contraires aux intérêts du public.

Il a été procédé ensuite aux élections des officiers pour l'année courante, qui a donné le résultat suivant :

Président, L. Bélanger; 1er vice-président, Joseph Brunet; 2e vice-président, P. C. Lacasse; secrétaire, Amélie Bonchard; trésorier, J. H. Olivier. Le comité sera composé de MM. J. A. Dorval, A. C. Bissonnette, J. Lonerger et P. Perrault.

VOIES DE FAITS

Le prévenu proteste de son innocence

Le constable Charpentier a réussi à mettre la main sur un individu nommé Émile Panneton accusé d'avoir assassiné le jeune Labeille, l'autre soir, dans la rue Amherst et de lui avoir enlevé \$75 ainsi sa montre. Ce matin, le prévenu a été traduit devant M. le juge Desnoyers et, après avoir protesté de son innocence, l'enquête préliminaire a été renvoyée au 2 décembre prochain.

UN CONDUCTEUR

Assailli à ce une hache à Québec

Une bagarre qui a failli tourner au tragique a eu lieu à Québec sur un convoi du Québec Montmorency mercredi.

Un départ du train on appela l'attention du conducteur M. Gelly sur quelques individus éméchés, qui faisaient du tapage. M. Gelly en fit descendre un et permit aux deux autres de continuer sur leurs promesses de se tenir tranquilles.

Rendus au Saint, ces derniers, nommés Bolly et d'Amour, voulurent venger l'insulte faite à leur compagnie et s'élancèrent sur M. Gelly, mais celui-ci repoussa leur attaque.

L'un des assaillants saisit alors une hache et voulut en frapper M. Gelly, mais il fut empêché par les voyageurs témoins de la bagarre.

Les deux assaillants ont été arrêtés.

L'ACCIDENT DE LAPRAIRIE

Le cadavre et Arcand feront d'autres recherches

Rien de nouveau encore dans l'affaire de l'accident de Laprairie.

Les deux navigateurs Geo. Lévesque et Ch. Arcand ont encore partie cette après-midi pour Laprairie où ils continueront à faire des recherches.

CLUB LIBÉRAL DE ST-HENRI

Les membres du Club Libéral de St-Henri ont été convoqués en assemblée, ce soir, à 8 heures précises, à la salle de réunion, coin des rues Notre-Dame et St-Philippe. Des questions importantes y seront traitées. Entr'elles le règlement de la question des écoles de Manitoba.

Par ordre, Capt. J. A. Giorox, Président.

GARE AUX VOLEURS DE NUIT !

Un citoyen l'échappe belle

M. J. B. Martel, revenant chez lui, vers minuit, mercredi soir par la rue St-Eliabeth, lorsque rendu au coin de la rue Lagacette, il vit venir à lui un enfant d'une douzaine d'années qui lui demanda protection en disant : "Laissez-moi donc passer avec vous." Et en même temps, l'enfant jetait des regards effrayés sur la petite rue voisine où le jeune Martel vit 5 ou 6 jeunes gens qui s'amusaient à boire.

Il s'accourra à lui immédiatement et l'un d'eux lui dit : "Es-tu Irlandais? Tiens, si tu es Irlandais, va-t'en pour toi." Et il sortit de sa poche un revolver avec l'intention évidente de lui tirer une balle dans la tête. Mais Martel le persuada qu'il était bien Canadien, et s'empara de la bouteille, fit mine d'avaler une gorgée de leur boisson.

Il parvint enfin à se débarrasser de ces importuns et courut avertir la police; mais il n'avait fait que quelques pas quand il entendit un coup de feu en arrière de lui. C'était l'homme au revolver qui s'amusait à tirer sur lui. Quand la police arriva, ils étaient sur la rue voisine, mais malheureusement, Martel avait tellement peur qu'il n'avait pu bien reconnaître lequel des individus l'avait menacé de son revolver.

Un jeune garçon de 12 ans, Émile Lapierre, demeurant 122 Jacques-Cartier s'en alla hier soir à St-Henri voir un de ses parents qui réside sur la rue St-Augustin. Il a été assailli par cinq individus qui l'ont frappé brutalement, jeté à terre et blessé à la figure d'un coup de pied.

La police a été informée.

A ST-LOUIS DU MILE-END

Assemblée des contribuables hier soir

Les contribuables de St-Louis du Mile-End ont tenu hier soir, une "indignation meeting" pour protester contre la décision du conseil qui a accordé le contrat de la construction des égouts à MM. Bastien et Valiquette à la séance de mardi soir et cela au prix de \$150,000.

Il a été décidé que le contrat a été accordé illégalement, vu qu'il n'y avait aucune consultation et que les échevins n'ont pas tenu leur promesse dans les circonstances.

La séance était présidée par l'échevin Gaston qui a expliqué le but de la réunion et d'autres discours ont été prononcés par le maire Villeneuve et les échevins Hurteau, Leithwaite et Dubois.

Avant de se quitter on a résolu de demander au conseil de reconsidérer le contrat accordé aux entrepreneurs Bastien et Valiquette.

ON DEMANDE LA POLICE

Plusieurs plaintes des citoyens

Hier vers trois heures et demie, la côte de l'avenue de l'Hôtel de Ville, entre les rues Dorchester et Vitré était absolument impraticable aux passants inoffensifs.

Une trentaine d'enfants de 8 à 12 ans s'étaient en parés de cette partie de la rue et se divertissaient à glisser à l'aide de petits traîneaux, tant sur la chaussée que sur les trottoirs.

L'un d'eux, à la croisée de la rue Lagacette, est venu se jeter dans les pattes d'un cheval qui, heureusement, allait au pas.

Nous signalons encore une fois ce jeu dangereux à la bienveillante attention du chef de police.

REQUÊTE RENVOYÉE

Un incident dans une cause importante

La Bell Téléphone contre la Cte des tramways

Le juge Charland a rendu jugement ce matin sur la requête présentée, dans la cause de la Bell Téléphone Company contre la Compagnie des tramways, pour faire réviser la taxe accordant une somme déterminée à une quarantaine de témoins examinés.

Le juge a déclaré que les témoins avaient été taxés et qu'il y avait conséquemment jugement en leur faveur.

"Considérant, continue-t-il, que la requête pour réviser leur taxe leur accordant une somme déterminée n'est aucunement en cause, et qu'il serait injuste de réduire ou de faire disparaître leur réclamation et affecter ainsi des droits qui leur sont acquis, sans les entendre."

"Considérant que la requête telle que présentée est insuffisante, elle est renvoyée."

BAGG VS BAXTER

Jugement de la Cour de Révision

La Cour de Révision a rendu jugement, ce matin, dans la fameuse cause de Bagg contre Baxter au sujet de propriété.

La cour a donné gain de cause au demandeur.

M. le juge Taschereau a fait une longue et savante dissertation sur les principes et les qualités de la mise en demeure.

PARC SOMMER

Dimanche prochain, grandes attractions de New-York; nous publierons le programme en entier demain.

LE BAZAR ST PATRICE

Hier soir, s'est terminé le bazar de la paroisse St-Patrice au milieu d'un enthousiasme des plus légitimes. Le programme musical a été très bien reçu et les recettes ont été des plus abondantes.

LA NAVIGATION

Le port est devenu désert. On n'aperçoit plus qu'un ou deux bateaux de la Cie Richelieu, quelques remorqueurs et les dragages.

LE DOCTEUR SLACK

Il est condamné à vingt-trois mois de prison

Les remarques du juge Desnoyers

Le prisonnier monte dans le panier à salade

Ce matin, M. le juge Desnoyers a rendu jugement dans l'affaire du docteur Georges Frederick Slack de Farnham accusé d'avoir contrefait une signature sur un document et d'avoir par ce moyen obtenu une certaine somme d'argent.

Le président du tribunal s'est exprimé des ces termes : "Accusé, vous avez plaidé coupable à l'accusation portée contre vous et vous avez obtenu la somme de \$5,000 ainsi que d'autres montants, mais je m'occuperai que d'une seule accusation. La restitution d'une partie de la somme ne pardonne pas le crime."

"Vous, victime méritée et un grand nombre d'hommes de profession et d'affaires, catholiques et protestants m'ont adressé des requêtes vous recommandant à la clémence de la cour."

"Je n'ai jamais vu avant de sympathie témoignée à un prisonnier."

"Votre cour, dont vous avez contrefait la signature, m'a envoyé une lettre vous recommandant à la pitié, mais j'ai un devoir pénible à remplir et je dois protéger la société."

"Le fait que vous êtes bien connu n'est pas une excuse qui pourrait effacer votre faute."

"Dans l'accomplissement de mon devoir, je dois dire qu'une des parties intéressées, la banque de Montréal n'a pas parlé et est demeurée dans le silence."

"Je dois aussi prendre en considération que vous vous êtes repenti en remettant sur-le-champ la somme de \$3,500. Je ne doute pas que vous soyez devenu capable et je vous ordonne à vingt-trois mois de détention à la prison de Montréal."

Le docteur était très ému et il a été conduit à la prison dans le panier à salade.

NOS MARCHES

Réunion de la commission ce matin

On siège à huis-clos

La commission des marchés s'est réunie ce matin sous la présidence de l'échevin Maréchal.

L'échevin Kinsella a déposé devant la commission certaines plaintes sérieuses de personnes qui font concurrence aux épiciers en vendant des approvisionnements alimentaires sans avoir payé le montant de taxes requis par nos lois municipales.

L'échevin Turner dépose aussi plusieurs plaintes du même genre.

Après discussion par quelques échevins il est résolu que le président de la commission lui-même, l'échevin Maréchal, ira voir M. Elhier, l'avocat de la ville pour s'assurer du meilleur moyen de régler cette question.

L'échevin Kinsella soulève alors une question d'administration intérieure. Les journalistes sont priés de se retirer.

L'AFFAIRE DU DR ASSALBESTON

Fin de l'interrogatoire des témoins de la poursuite

Ce matin, on a continué l'enquête dans l'affaire du Dr Assalbeston et de la fille Louise Weiss alias Metzard accusées d'avoir commis plusieurs vols à Malone, N. Y.

Le détective Donohue qui a conduit les documents en sa possession.

C'est la dernière témoin de la poursuite et on croit recevoir aujourd'hui, les papiers nécessaires pour l'extradition des deux prévenues.

VOLEUR DE PARDESSUS

Un individu arrêté hier soir par un constable

Depuis quelque temps, la police faisait des recherches pour découvrir les voleurs de pardessus qui se fauillaient dans les hôtels, où ils pratiquent leur genre de rapine.

Hier soir, le constable spécial Côté, de la caserne No 4, a arrêté un de ces individus, un type bien connu de la police et dont la photographie orne la "Rogue's Gallery", au bureau des détectives.

Le prisonnier a été conduit à la caserne où il a été reconnu comme étant un nommé Herménégille Paquette alias Georges Gingras, alias Elouard Aulès et on lui a enlevé trois pardessus qu'il portait sur lui.

Traduit ce matin devant M. le juge Desnoyers, le prévenu s'est dit innocent et le procès a été remis au 2 décembre prochain. D'ici à ce temps, la police va faire des perquisitions dans les magasins de seconde main où les pardessus ont été vendus.

A PROPOS DE TAXES

L'action de Stewart et Herbert déboutée

La Cour de Révision a confirmé ce matin le jugement du tribunal de premier instance déboutant l'action de Stewart et Herbert contre la municipalité du Coteau St-Louis.

ARRÊT POUR VOL

Hier soir, le grand constable Bissonnette est revenu de Trois-Rivières où il était allé arrêter le nommé Arthur Chevalier, accusé d'avoir volé la somme de \$76, la propriété d'une jeune fille nommée Ida Gauthier, domiciliée au No 50 rue St-Charles-Borromeo.

Le prisonnier a été enlevé dans une cellule du bureau de police central.

CONDAMNÉ À LA PRISON

Ce matin, à eu lieu devant M. le juge Dugas, le procès d'un individu nommé Arthur Coste accusé d'avoir refusé de subvenir aux besoins de sa famille. Plusieurs témoins ont été entendus et le prévenu a été déclaré coupable et condamné à \$10 d'amende ou un mois de prison.

On soumet le grand-père de Bob au régime lacé.

Un ami de la maison demande des nouvelles du malade.

Oh! il va mieux, répond Bob, on parle de le servir.

QUIQUE SUUM

Les vidanges dans les rues

Avec l'approche de l'hiver et la venue de la neige, vont revenir encore certains abus que nous déplorons amèrement.

Nous venons de recevoir des plaintes sérieuses de paisibles citoyens, locataires de maisons, qui demandent à être protégés par la police contre les occupants de l'étage supérieur qui ne se gênent pas pour obstruer le passage de la rue avec leurs ordures et leurs déchets.

Un lieu de se donner la peine d'aller déposer ces boîtes de vidanges dans la rue, on en jette tout bonnement le contenu par l'étage supérieur du hangar.

On avouera que c'est d'éviter énormément de dérangement (pour le locataire d'avant) mais que ce n'est pas de nature à faire plaisir à l'occupant du rez-de-chaussée.

CONTRE SA PROPRIÉTAIRE

Il faut tenir ses maisons en bon état de réparation

M. Isidore Schimanski réclame, devant les tribunaux, la somme de \$3,500 de Mme Jane Higgins pour les raisons suivantes.

Le demandeur occupait un logis appartenant à la défenderesse et, prétend-il, par suite du mauvais état de l'escalier, il aurait été victime d'un accident assez grave qui l'a confiné au lit pendant un certain temps et qui l'a empêché de travailler.

M. Schimanski plaide la forme paupéris.

A WINDSOR MILLS

Excursion des employés de la Canada Paper Company

Hier, à l'occasion du "Thanksgiving day" les employés de la Canada Paper Co. se sont rendus en excursion à Windsor Mills où ils ont été reçus avec toute la courtoisie voulue et ont visité le nouveau moulin de la compagnie.

Un somptueux banquet a été servi aux visiteurs et les agapes ont été des plus joyeuses.

Durant le trajet, il y a eu chants, musique, etc., à bord du convoi spécial et on s'en est donné à cœur joie.

Tous sont revenus dans la soirée enchantés d'avoir passé une aussi belle journée.

ARRÊTÉ SOUS SOUPÇON

Un nommé Henri Leriche a été arrêté hier soir, par le constable O. Côté, sur soupçon de vol, et a été traduit ce matin, devant M. le